Mutilations génitales féminines au Sénégal : Bilan d'une étude statistique



unicef
pour chaque enfant

© UNICEF Sénégal/2017/Giacomo Pirozzi

© Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Division des données, de l'analytique, de la planification et du suivi, février 2022.

Remerciements

Cette synthèse de données a été élaborée par Claudia Cappa et Colleen Murray (Section des données et de l'analytique, siège de l'UNICEF), avec la contribution de Laetitia Bazzi (UNICEF Sénégal). Munkhbadar Judge (Section des données et de l'analytique, siège de l'UNICEF), Lisa Fleming et Celia Hubert (consultantes indépendantes) ont appuyé le traitement des données. Nous remercions Tom Pullum d'ICF International pour ses conseils sur les analyses de tendances.

La présente publication a été révisée par Lois Jensen et mise en page par Era Porth (consultantes indépendantes).

Pour citer ce document

Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *Mutilations génitales féminines au Sénégal : Bilan d'une étude statistique,* UNICEF, New York, 2022.

Sources des données

Les données sur les mutilations génitales féminines proviennent des enquêtes démographiques et de santé de 2005, 2010-2011, 2012-2014, 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019. Les données démographiques proviennent de l'édition numérique du rapport *Perspectives de la population dans le monde de 2019*, publié par la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies.



© UNICEF Sénégal/2018/TOSTAN



Table des matières

Les mutilations génitales féminines dans le programme mondial de développement 2
L'élimination des MGF : cible de l'objectif de développement durable nº 5

Informations clés sur les MGF 3
Résumé des principales informations présentées dans ce dossier

Prévalence actuelle des MGF 4
Vue d'ensemble de la pratique au Sénégal, avec notamment le nombre total de filles et de femmes touchées, les taux de prévalence nationaux et les groupes de population les plus à risque

Contexte des MGF 11
Informations concernant l'âge des filles mutilées, les formes de MGF les plus courantes et les catégories de praticiens réalisant l'intervention

Attitudes à l'égard des MGF 14
Opinions de la population du Sénégal sur les MGF, notamment sur leur statut d'obligation religieuse et la persistance de la pratique

Évolution au fil des générations 19
Évolution des taux de prévalence nationaux et infranationaux au cours des deux dernières décennies

Perspectives pour 2030 21
Incidence des tendances liées aux MGF sur la réalisation de la cible visant leur élimination d'ici à 2030

Riposte programmatique du Sénégal face aux MGF 23
Résumé des engagements, lois et programmes nationaux visant à prévenir les MGF

Notes techniques 24

Les mutilations génitales féminines dans le programme mondial de développement

Les mutilations génitales féminines (MGF) constituent une violation des droits de la personne. Chaque fille et chaque femme a le droit d'être protégée contre cette pratique néfaste aux conséquences dévastatrices, symptôme d'inégalités de genre persistantes. Les MGF sont désormais inscrites dans le programme mondial de développement, particulièrement grâce à la cible 5.3 des objectifs de développement durable (ODD), qui appelle à éliminer cette pratique d'ici à 2030.



ODD nº 5

Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

CIBLE 5.3

Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine

INDICATEUR 5.3.2

Proportion de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation ou une ablation génitale, par âge

INFORMATIONS CLÉS

sur les MGF



Au Sénégal, **près de deux millions** de filles et de femmes ont subi des MGF.



Au total, **25 %** des filles et des femmes âgées de 15 à 49 ans ont subi des MGF.

La prévalence des MGF varie considérablement d'un **groupe ethnique** à l'autre : parmi les filles et les femmes soninkées et mandingues/sossées, **deux tiers** ont subi cette pratique, tandis que les MGF sont extrêmement rares parmi les populations sérères et wolofs.

Au Sénégal, les MGF sont le plus souvent réalisées par des **praticiens traditionnels**. La forme de MGF la plus grave, qui consiste à suturer l'orifice vaginal, existe dans de nombreuses régions et est la plus courante dans la région de Kolda.



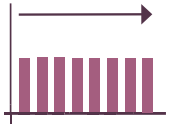
La plupart des MGF au Sénégal sont réalisées sur des **filles de moins de 5 ans**, et rarement après 10 ans.



La majorité de la population sénégalaise pense que les MGF **doivent être éliminées**. L'opposition à cette pratique est plus fréquente dans les régions où les MGF sont rares, ainsi que dans celles où les niveaux d'éducation sont plus élevés.



La cible des ODD qui vise à éliminer les MGF d'ici à 2030 ne semble pas atteignable au Sénégal. Si les tendances actuelles se maintiennent, les MGF toucheront encore **au moins 1 fille sur 5** au Sénégal en 2030.

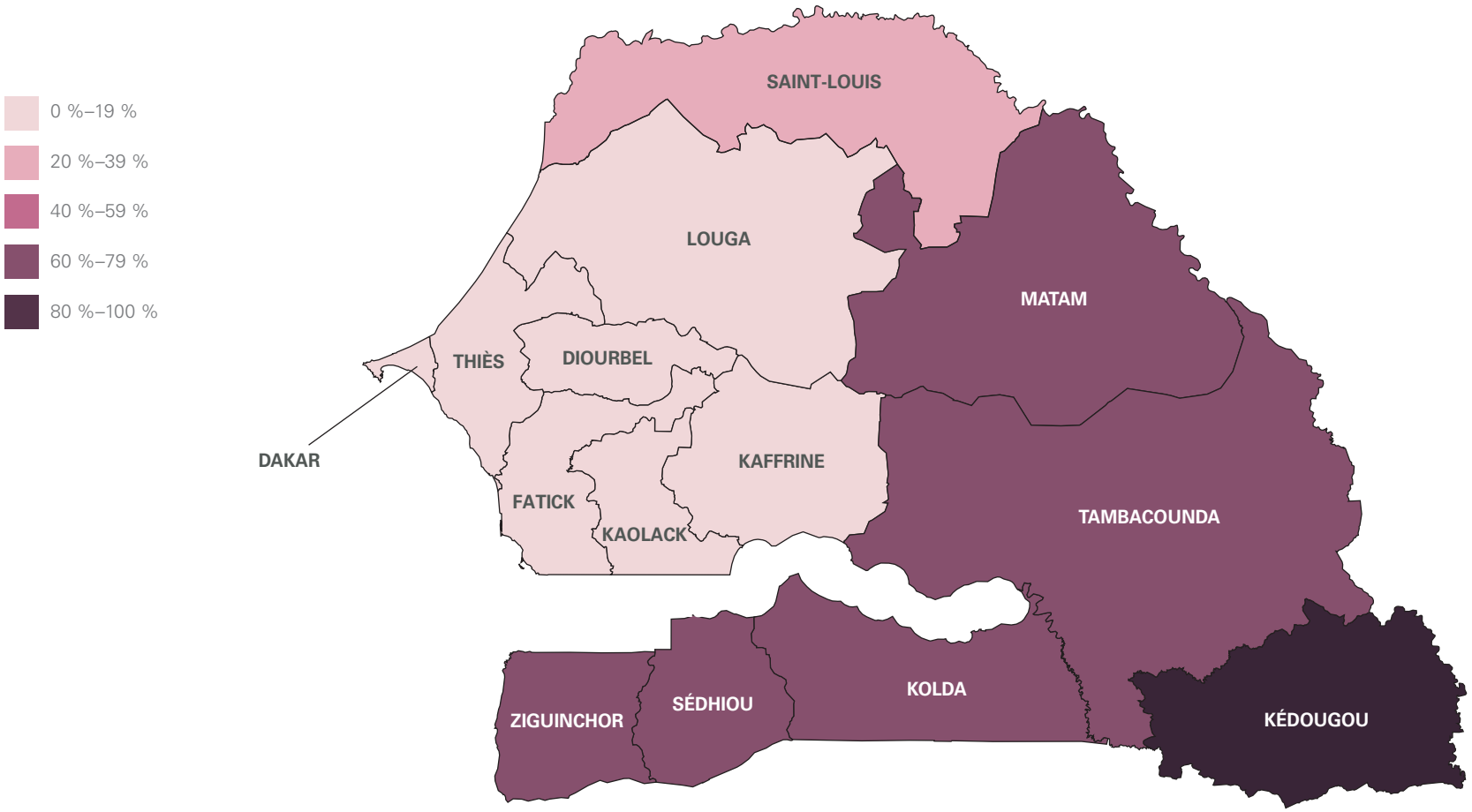


La prévalence des MGF reste **pratiquement inchangée** depuis au moins deux décennies.

Prévalence actuelle des MGF

Au Sénégal, près de deux millions de filles et de femmes ont subi des MGF. Au total, 25 % des filles et des femmes ont subi cette pratique, allant de plus de 90 % dans la région de Kédougou à un peu moins de 1 % dans celle de Diourbel.

FIG. 1 Pourcentage de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi des MGF



Remarque : Les frontières, noms et désignations indiqués sur cette carte n'impliquent ni reconnaissance ni acceptation officielle de la part de l'Organisation des Nations Unies.

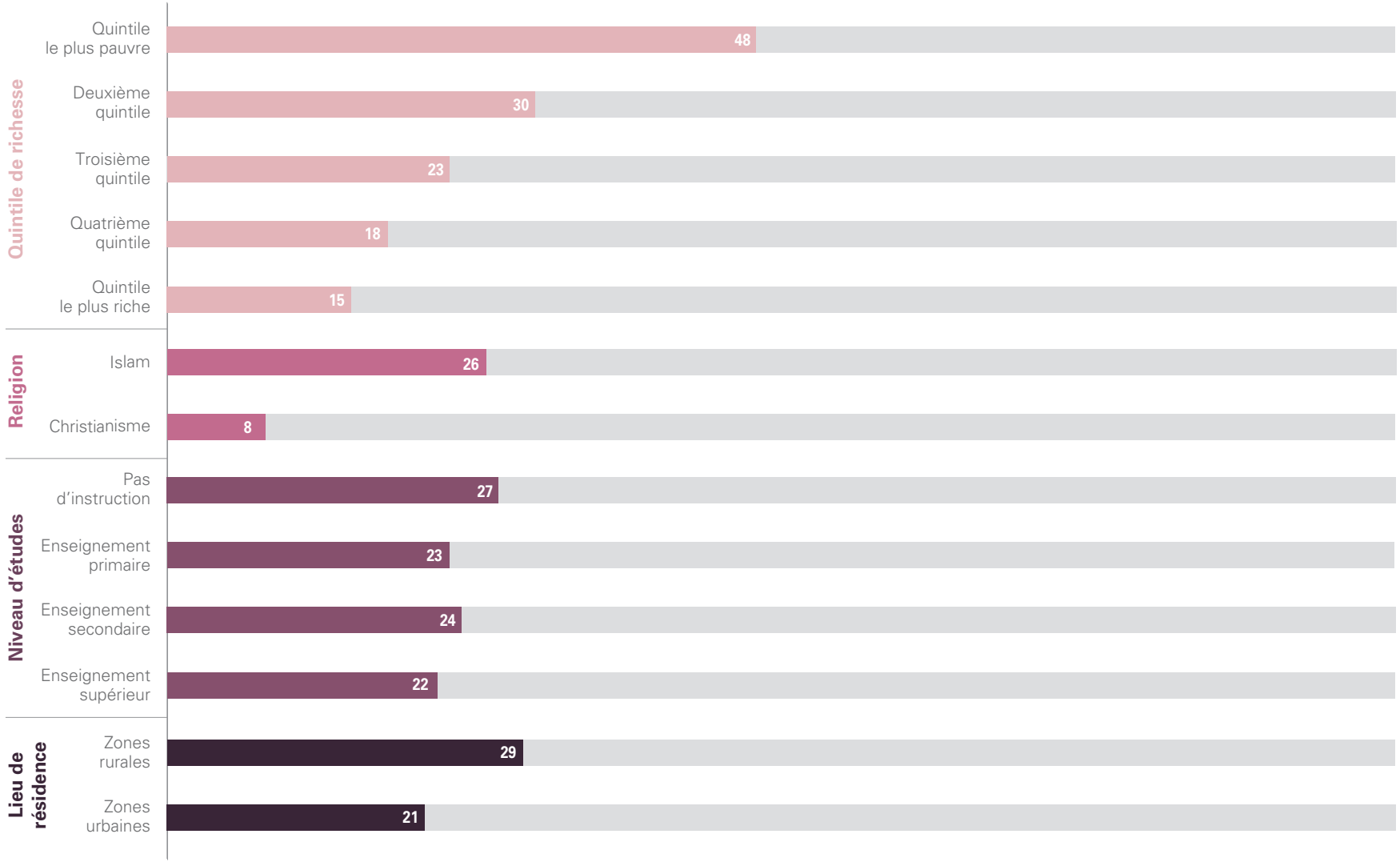
Sources : Sauf indication contraire, les données figurant dans cette publication proviennent de l'enquête démographique et de santé (EDS) de 2019. Sur cette page, les données nationales figurant dans le titre proviennent de l'EDS de 2019. Les données régionales figurant sur la carte ainsi que dans l'ensemble de cette publication proviennent de l'EDS de 2017, dernière enquête conçue de manière à être représentative au niveau régional. Pour de plus amples détails, voir les notes techniques.



© UNICEF Sénégal/2018/TOSTAN

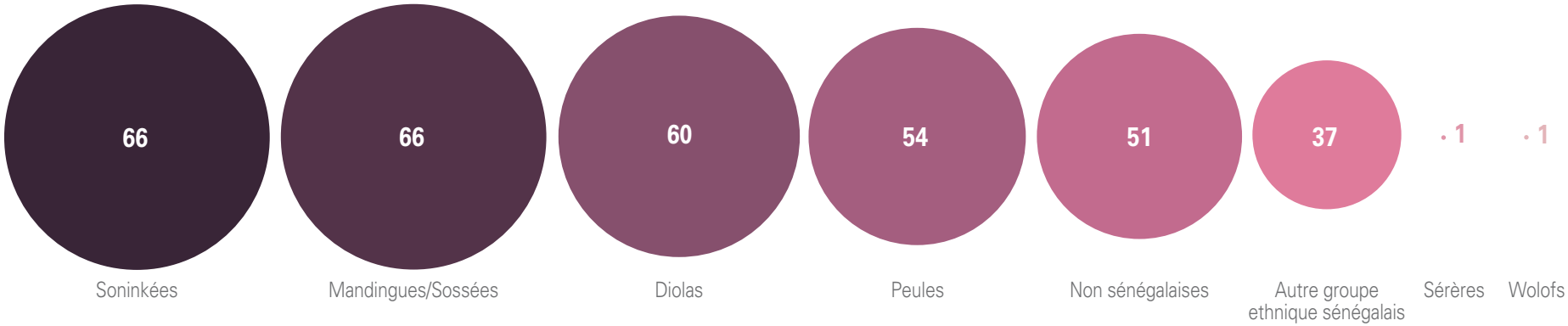
Les MGF sont plus fréquentes chez les filles et les femmes les plus pauvres et celles qui s'identifient comme musulmanes ; les différences en fonction du niveau d'éducation et du lieu de résidence sont moins marquées.

FIG. 2 Pourcentage de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi des MGF



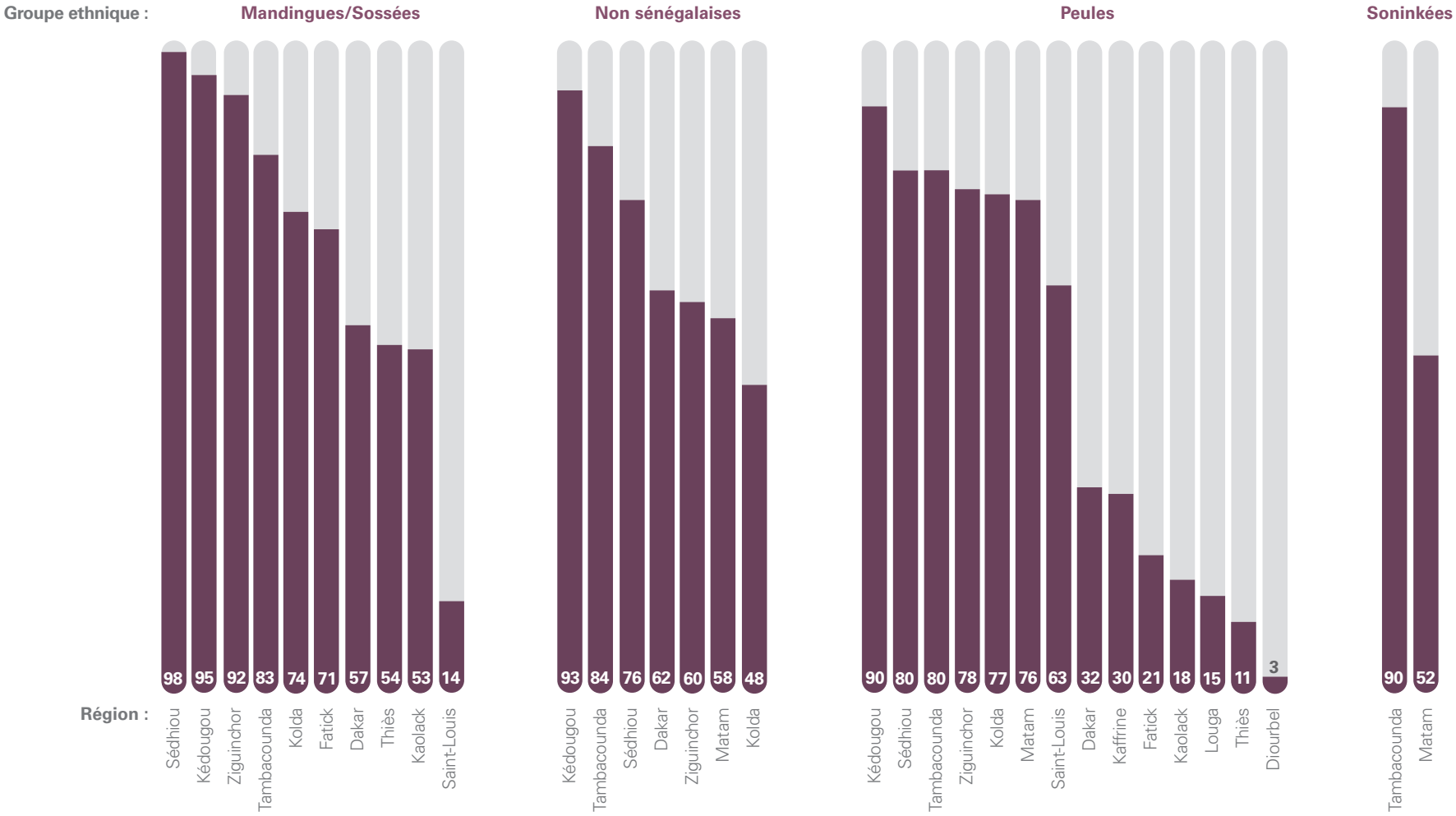
La prévalence des MGF varie considérablement d'un groupe ethnique à l'autre : parmi les filles et les femmes soninkées et mandingues/sossées, deux tiers ont subi cette pratique, tandis que les MGF sont extrêmement rares parmi les populations sérères et wolofs.

FIG. 3 Pourcentage de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi des MGF



L'origine ethnique et le lieu de résidence influencent la probabilité qu'une fille subisse des MGF : chez les Peuls, la prévalence varie de 3 % dans la région de Diourbel à 90 % dans la région de Kédougou.

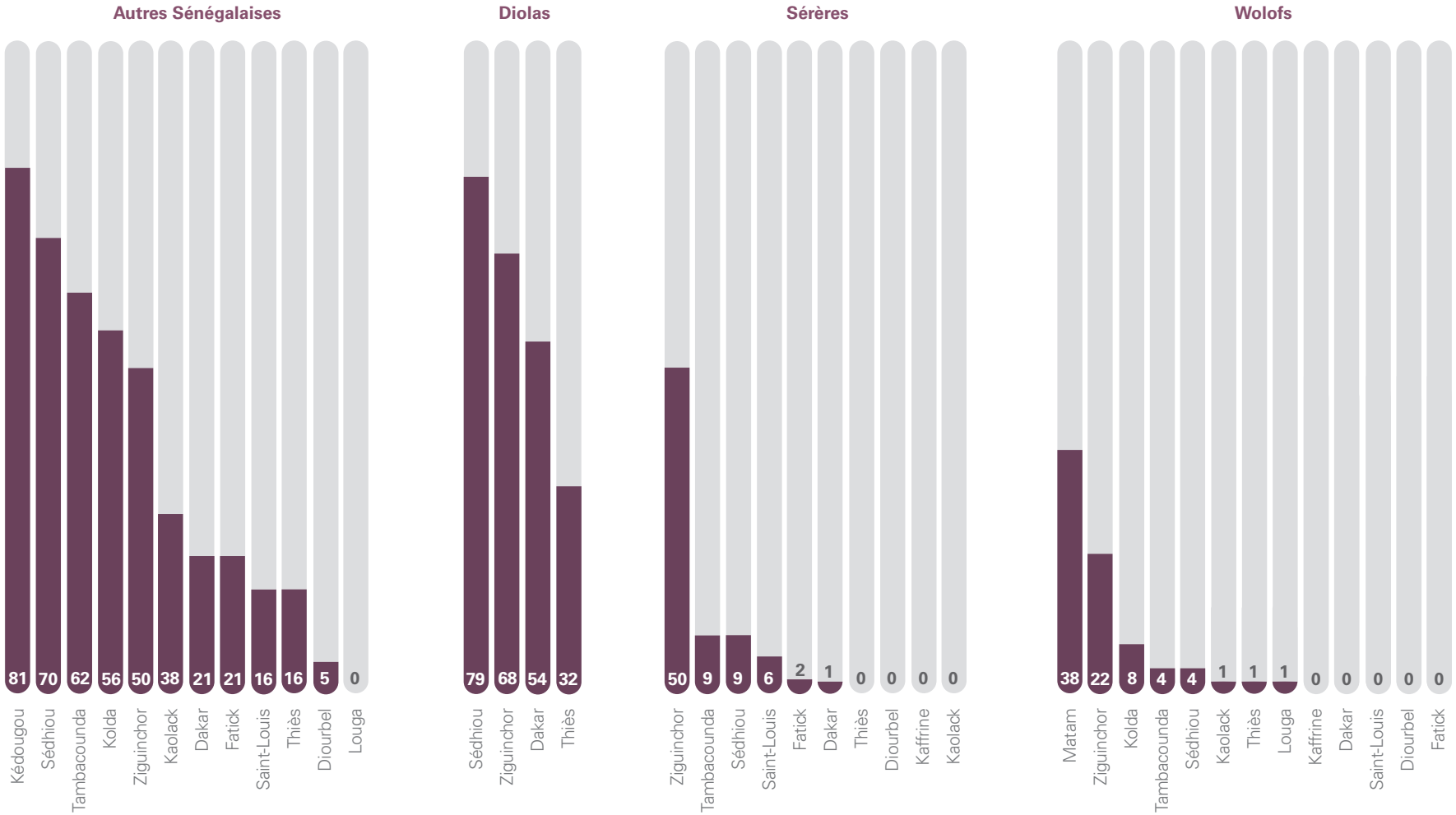
FIG. 4a Pourcentage de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi des MGF



Remarques : Les valeurs présentées s'appuient sur un minimum de 25 cas non pondérés. Les données relatives à certains groupes ethniques et certaines régions ont été supprimées, car le nombre de cas était insuffisant pour réaliser l'analyse.

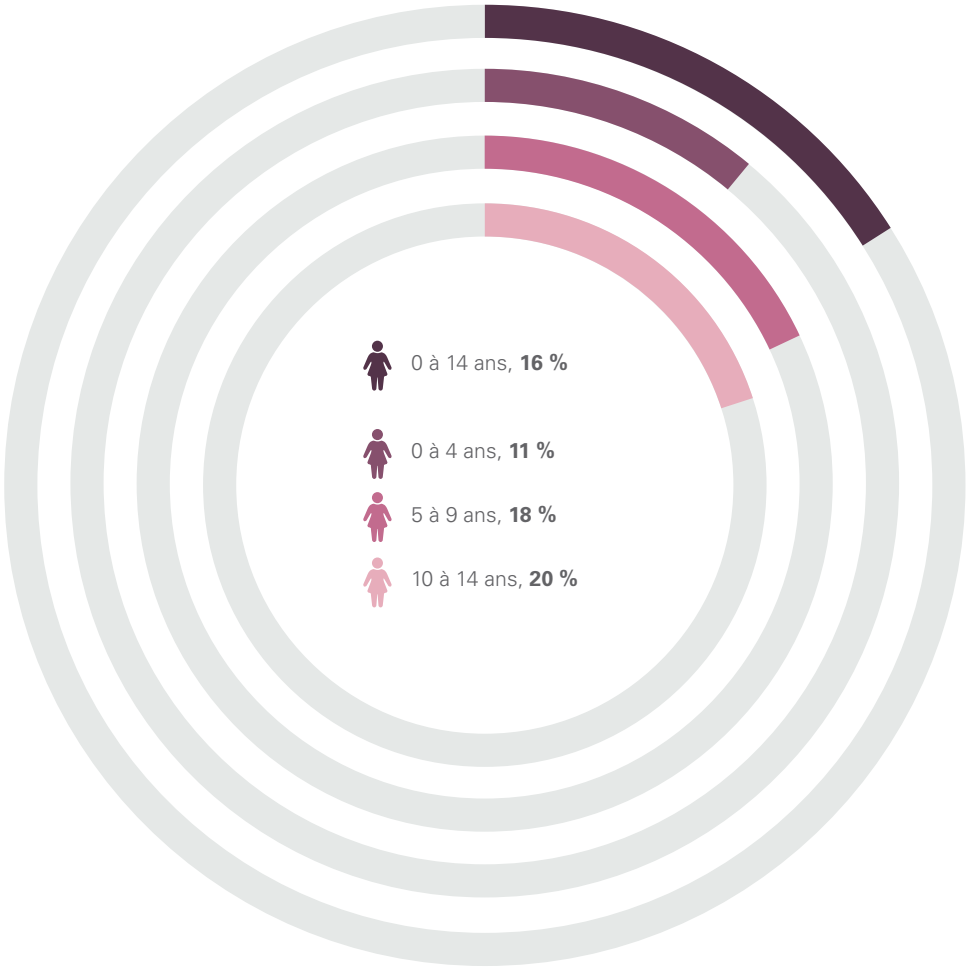
Source : EDS 2017.

FIG. 4b Pourcentage de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi des MGF



Au Sénégal, 16 % des filles âgées de moins de 15 ans ont subi des MGF ; plus on approche de l'âge auquel cette intervention est habituellement pratiquée dans leur communauté, plus ce taux est élevé.

FIG. 5 Pourcentage de filles âgées de 0 à 14 ans ayant subi des MGF



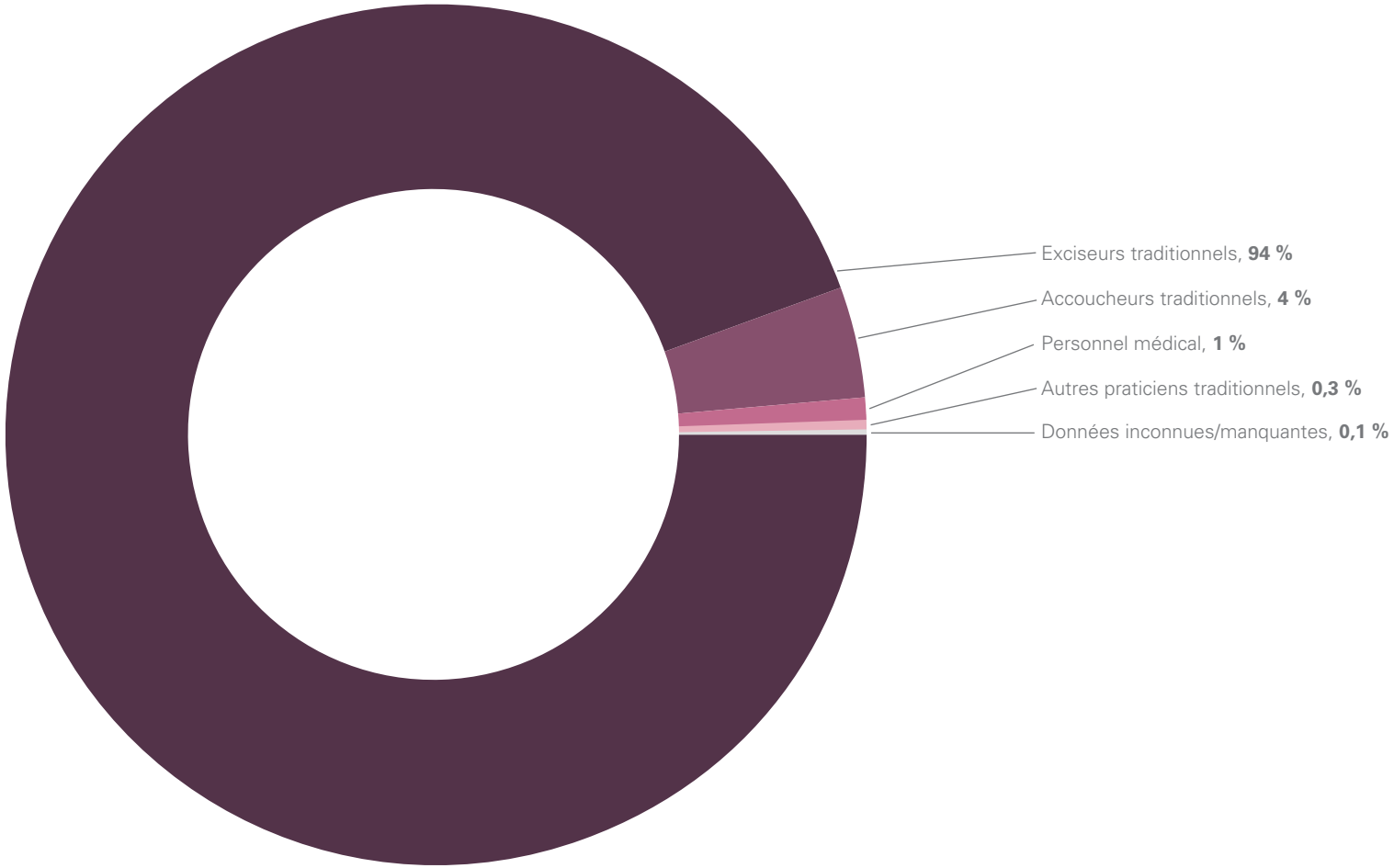
Les informations recueillies auprès des filles âgées de moins de 15 ans rendent compte de leur situation actuelle vis-à-vis des MGF, mais cette situation n'est pas définitive. Certaines filles n'ayant pas subi de MGF peuvent encore être mutilées lorsqu'elles atteignent l'âge auquel cette intervention est habituellement pratiquée dans leur communauté. De ce fait, la prévalence chez les filles âgées de moins de 15 ans est une sous-estimation de l'étendue réelle de cette pratique. Cette variabilité doit être prise en compte lors de l'interprétation des données sur la prévalence des MGF pour un groupe d'âge donné.

Dans la mesure où les MGF sont pratiquées à des âges variables, la proportion de cette sous-estimation varie également (voir figure 8). Au Sénégal, la plupart des MGF sont infligées avant l'âge de 5 ans et rarement après 10 ans. Par conséquent, dans ce contexte, la prévalence peut être considérée comme indicative de la situation définitive des filles âgées de 10 à 14 ans en matière de MGF.

Contexte des MGF

Les MGF sont réalisées uniquement par des praticiens traditionnels au Sénégal, où le personnel médical est rarement impliqué dans cette intervention.

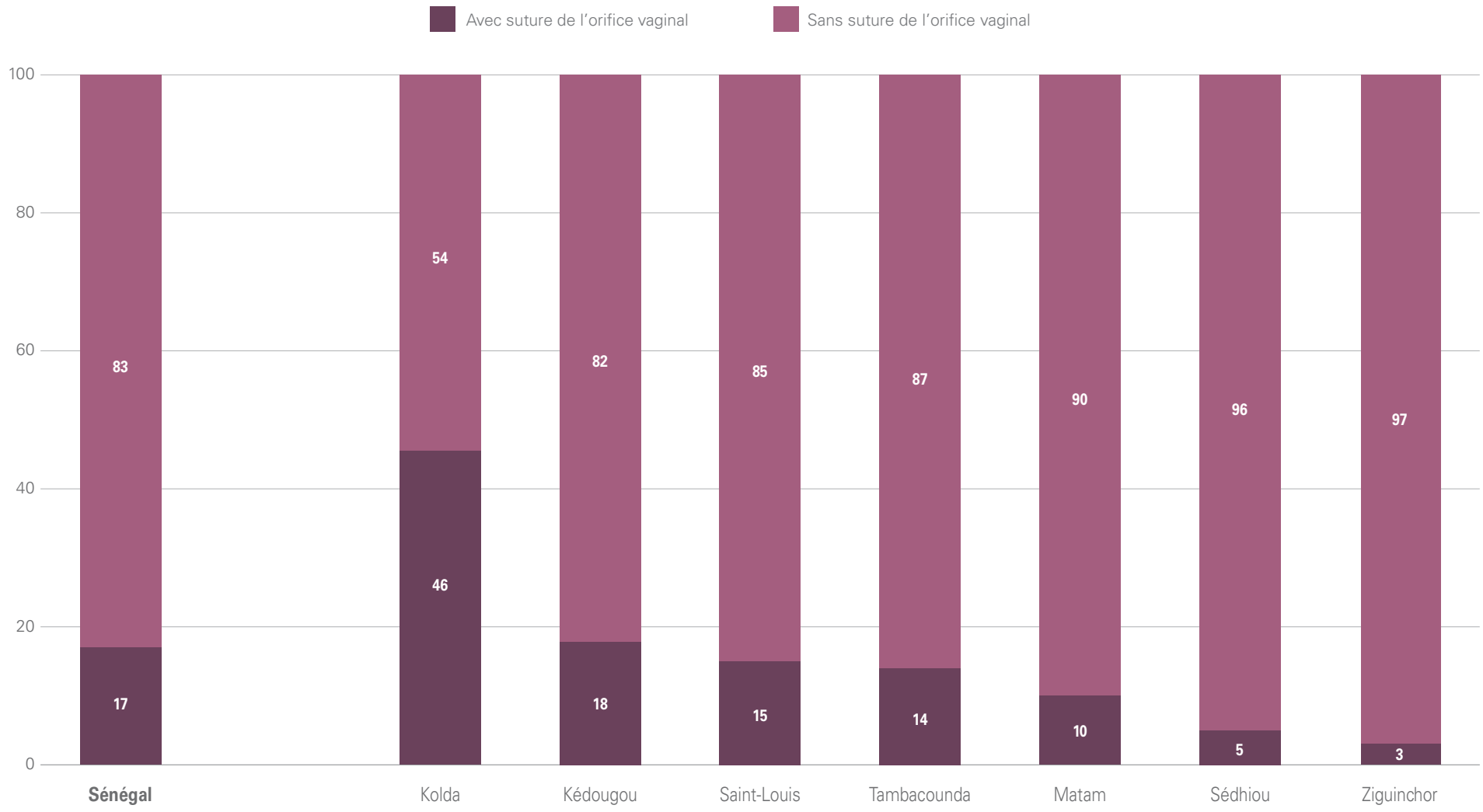
FIG. 6 Répartition en pourcentage des filles âgées de 10 à 14 ans ayant subi des MGF, par type de praticien



Remarque : En raison des arrondis, la somme des valeurs n'est pas égale à 100 %.

La forme de MGF la plus grave, qui consiste à suturer l'orifice vaginal, existe dans de nombreuses régions et est la plus courante dans la région de Kolda.

FIG. 7 Répartition en pourcentage des filles âgées de 10 à 14 ans ayant subi des MGF, par type de MGF

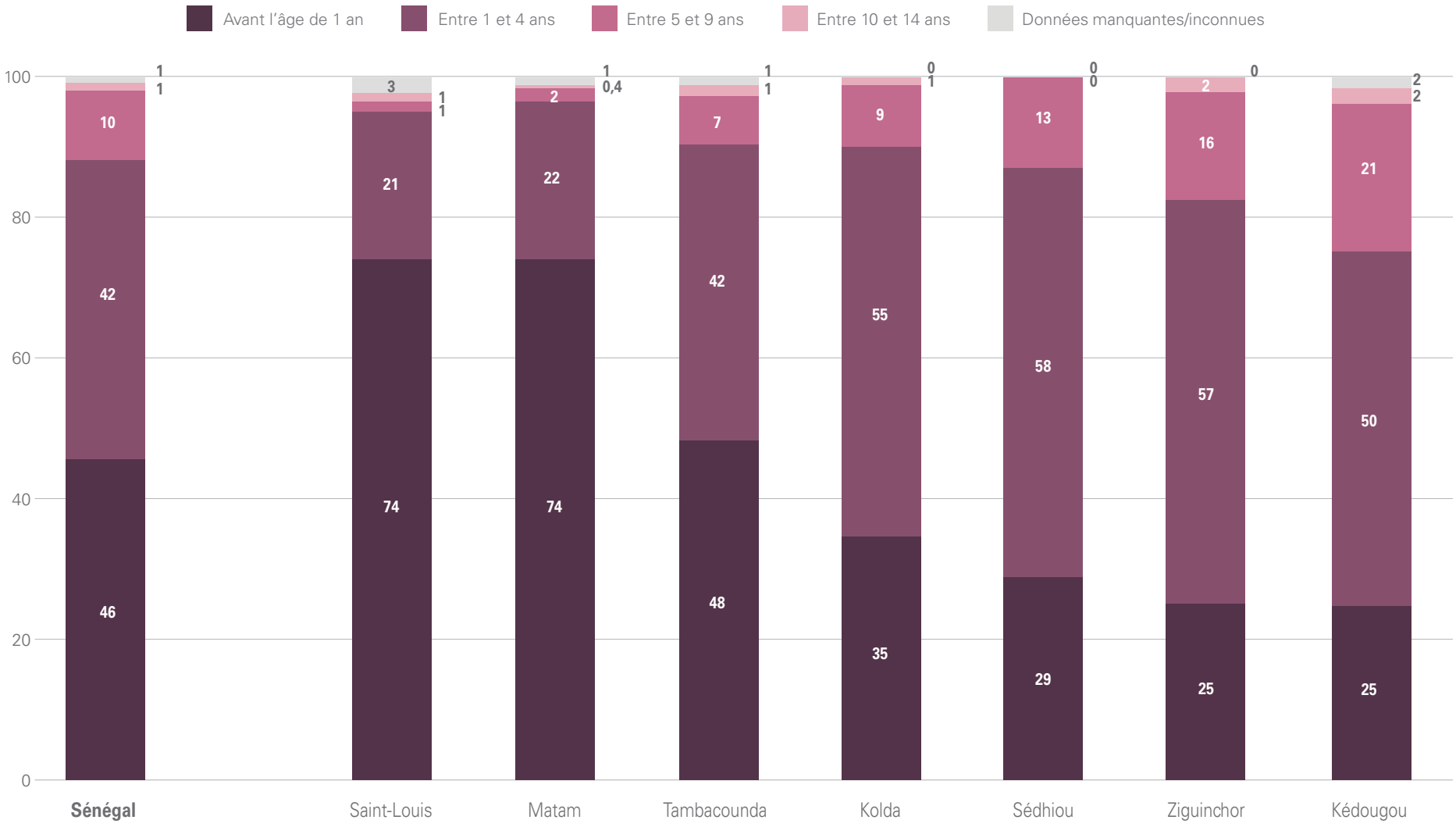


Remarques : Les valeurs présentées s'appuient sur un minimum de 25 cas non pondérés. Les données relatives à certaines régions ont été supprimées, car le nombre de cas était insuffisant pour réaliser l'analyse. En raison des arrondis, la somme de certaines valeurs n'est pas égale à 100 %.

Source : EDS 2017.

Au Sénégal, la majorité des MGF sont pratiquées avant l'âge de 5 ans, et rarement après 10 ans.

FIG. 8 Répartition en pourcentage des filles âgées de 10 à 14 ans ayant subi des MGF, par âge auquel la mutilation a eu lieu



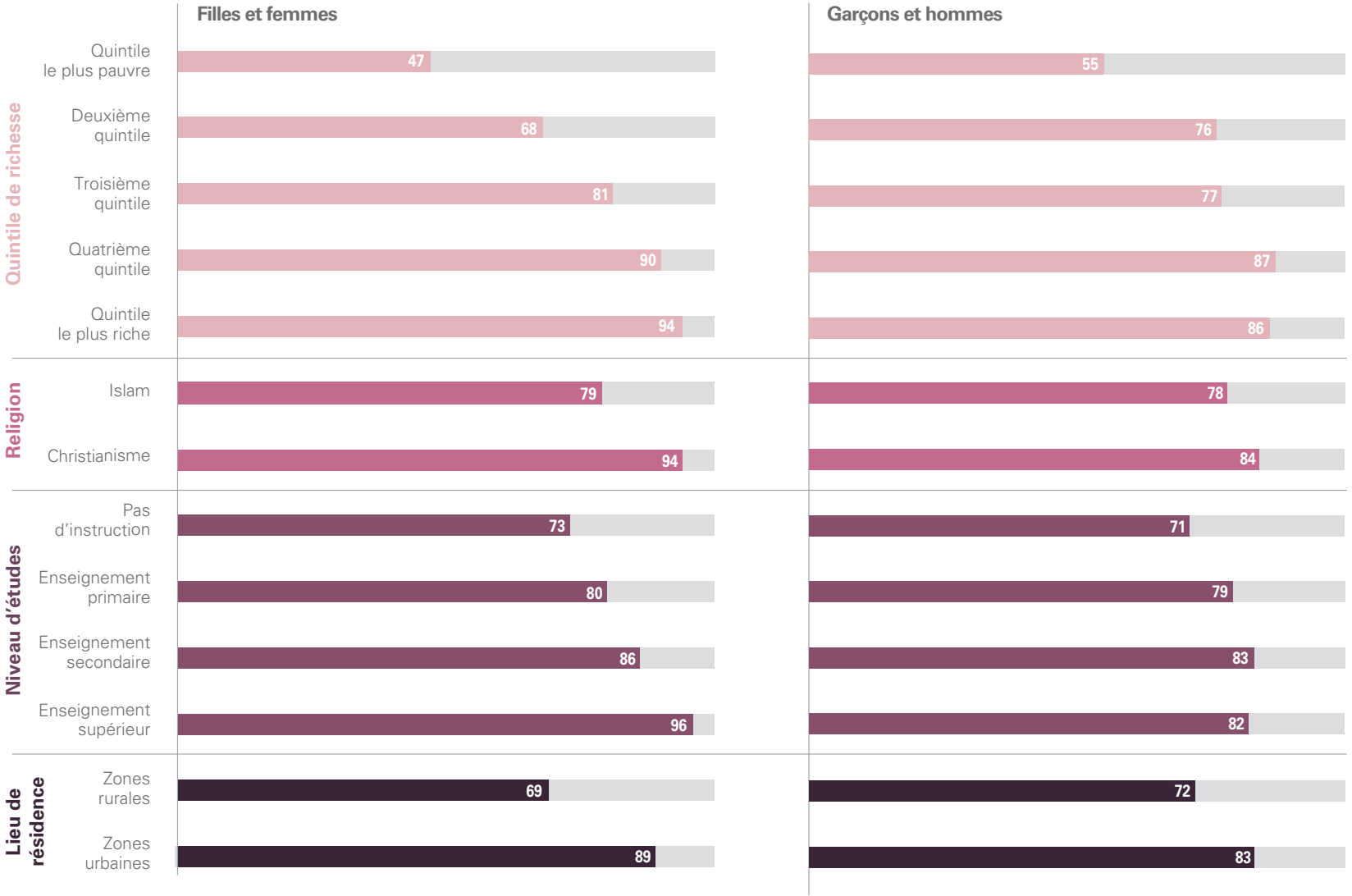
Remarques : Les valeurs présentées s'appuient sur un minimum de 25 cas non pondérés. Les données relatives à certaines régions ont été supprimées, car le nombre de cas était insuffisant pour réaliser l'analyse.
En raison des arrondis, la somme de certaines valeurs n'est pas égale à 100 %.

Source : EDS 2017.

Attitudes à l'égard des MGF

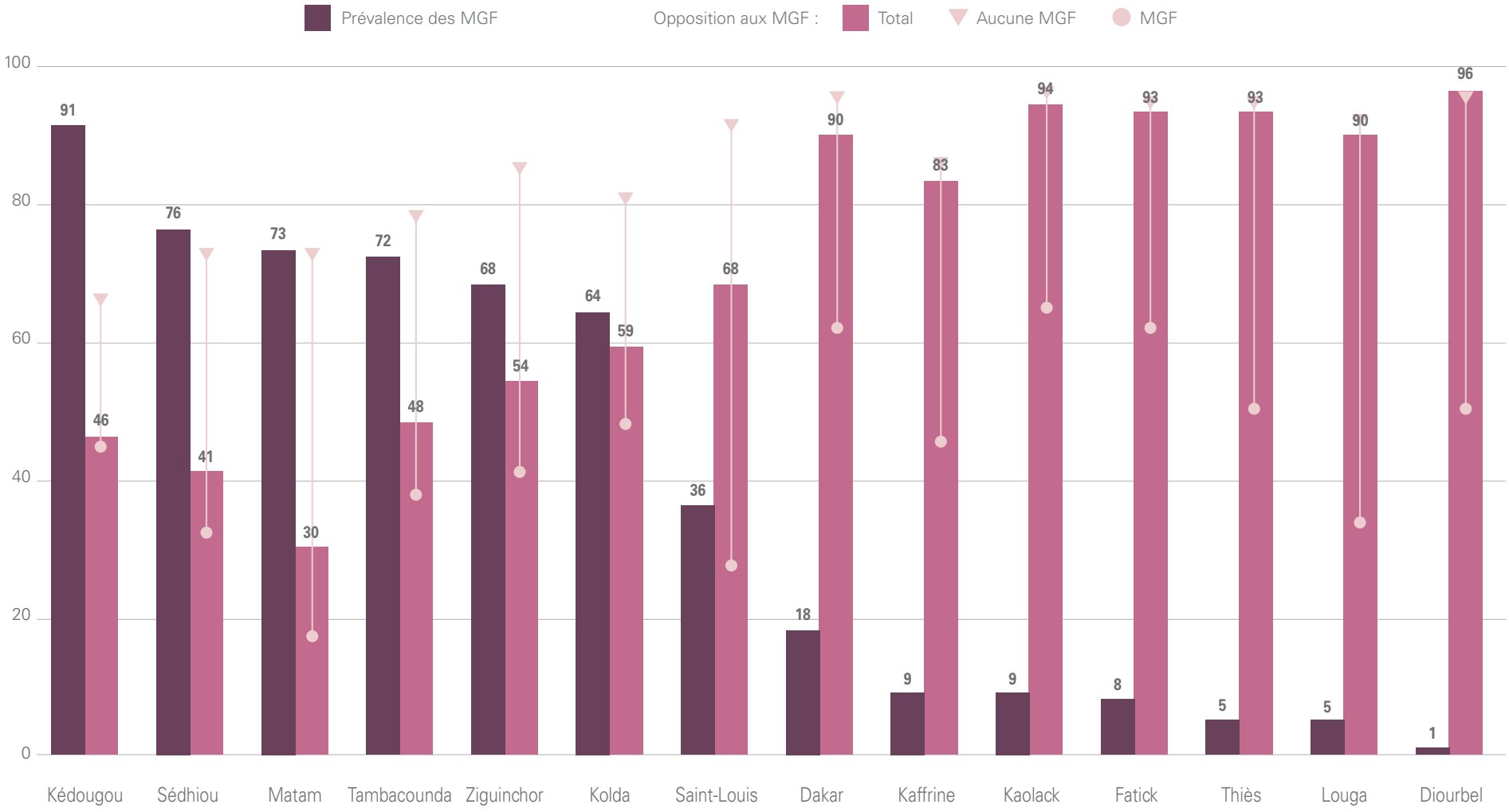
La majorité de la population sénégalaise pense que les MGF doivent être éliminées. Les personnes issues de zones urbaines, bénéficiant d'un niveau d'éducation plus élevé, vivant dans des ménages plus riches ou s'identifiant comme chrétiennes sont les plus enclines à penser que cette pratique doit être éliminée.

FIG. 9 Pourcentage de filles, de femmes, de garçons et d'hommes âgés de 15 à 49 ans qui ont entendu parler des MGF et pensent que cette pratique doit être éliminée



L'opposition aux MGF est plus fréquente dans les régions où elles sont rarement pratiquées et parmi les personnes qui n'ont pas subi cette pratique ; néanmoins, de nombreuses filles et femmes des communautés pratiquantes pensent aussi que les MGF doivent être éliminées.

FIG. 10 Prévalence des MGF chez les filles et les femmes âgées de 15 à 49 ans et pourcentage de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans qui ont entendu parler des MGF et pensent que cette pratique doit être éliminée (opposition), par situation en matière de MGF

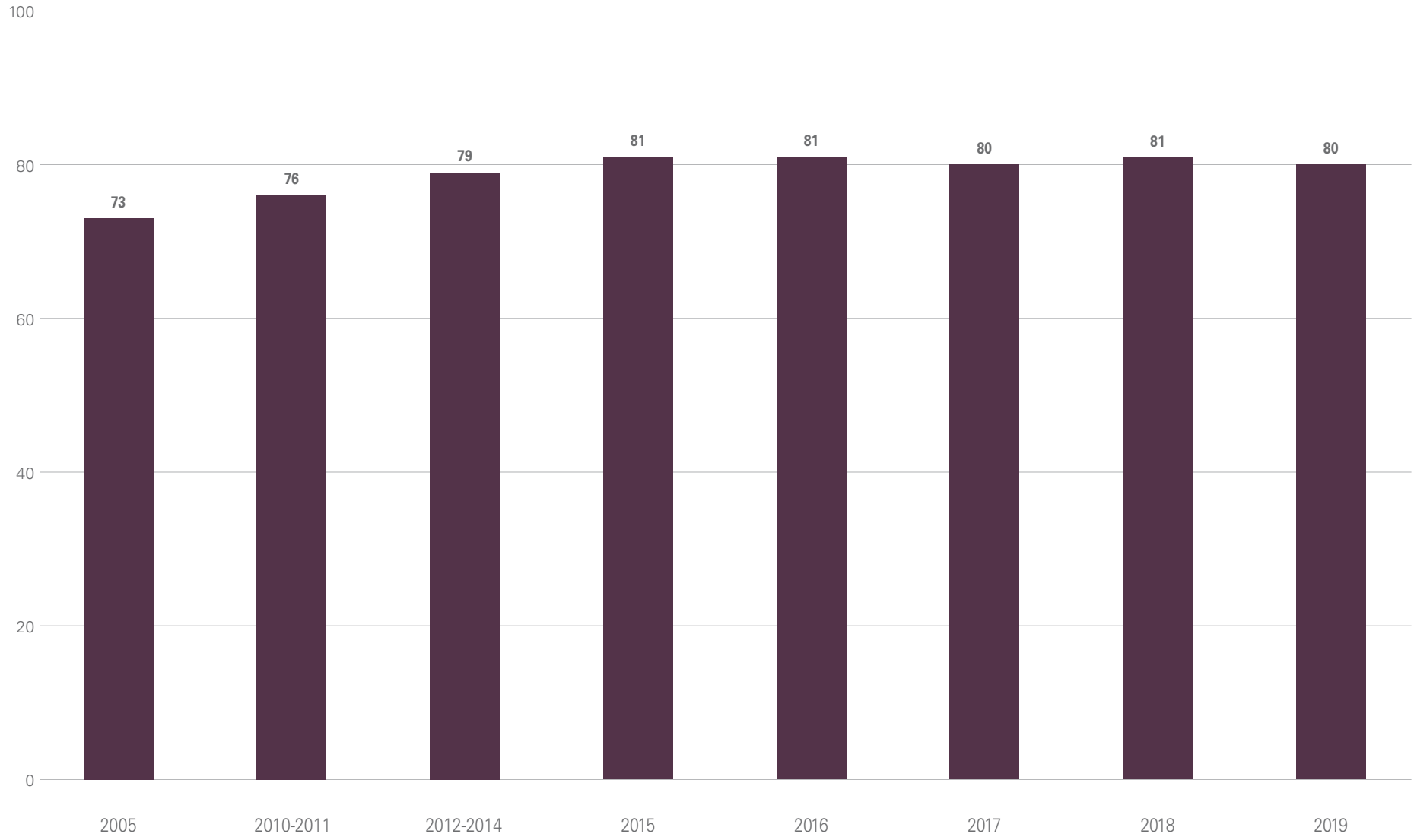


Comment lire le graphique : Dans la région de Tambacounda, 72 % des filles et des femmes ont subi des MGF (barre violette), et 48 % de l'ensemble des filles et des femmes pensent que cette pratique doit être éliminée (barre rose). L'opposition est plus fréquente chez celles qui n'ont pas subi de MGF que chez celles qui en ont subi.

Source : EDS 2017.

On constate une forte opposition aux MGF depuis longtemps.

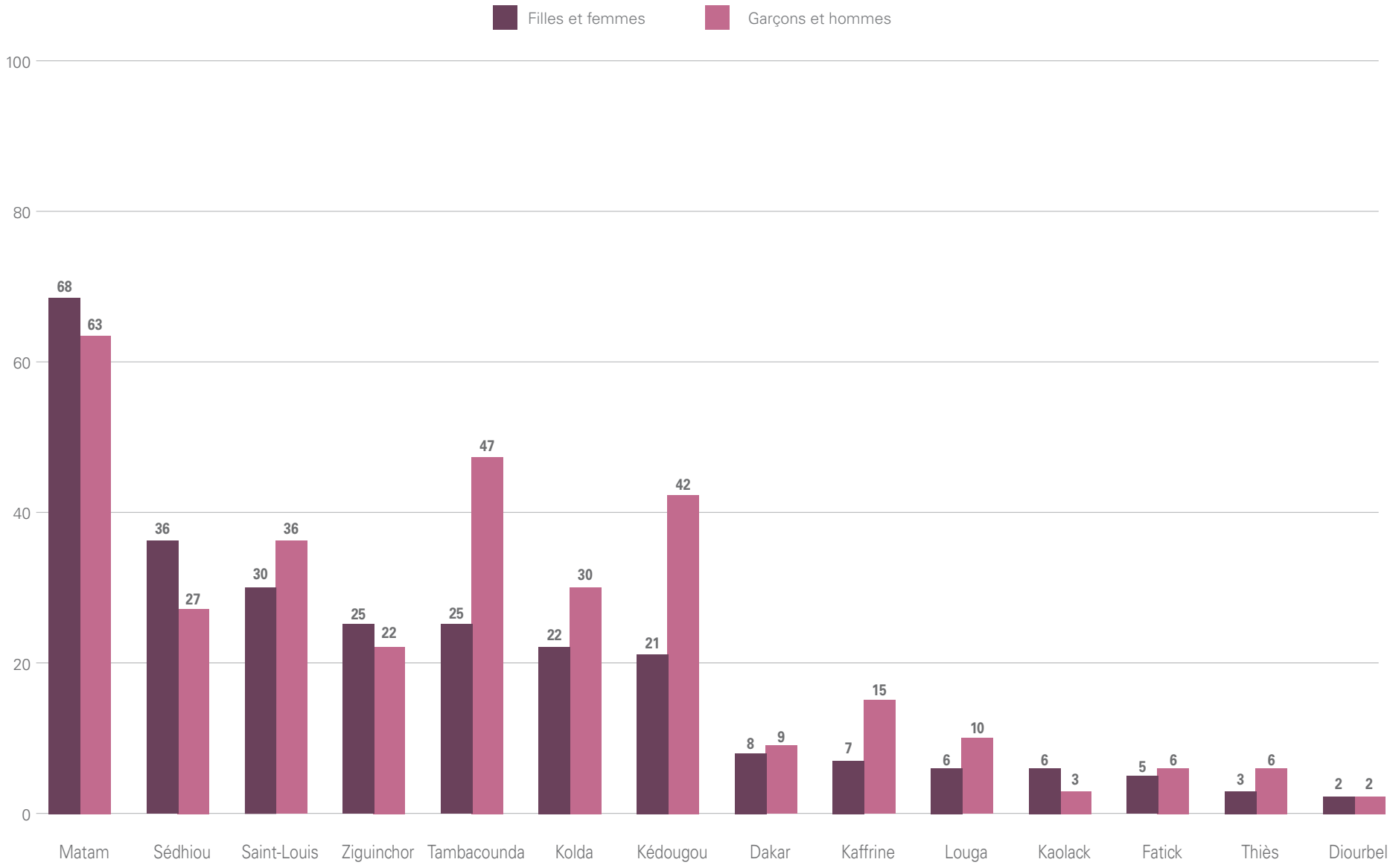
FIG. 11 Pourcentage de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans qui ont entendu parler des MGF et pensent que cette pratique doit être éliminée



Sources : EDS de 2005 à 2019.

La conviction que les MGF constituent une obligation religieuse varie selon les régions et est plus répandue à Matam. Dans certaines régions, les garçons et les hommes sont plus susceptibles que les filles et les femmes de penser que cette pratique est une obligation religieuse.

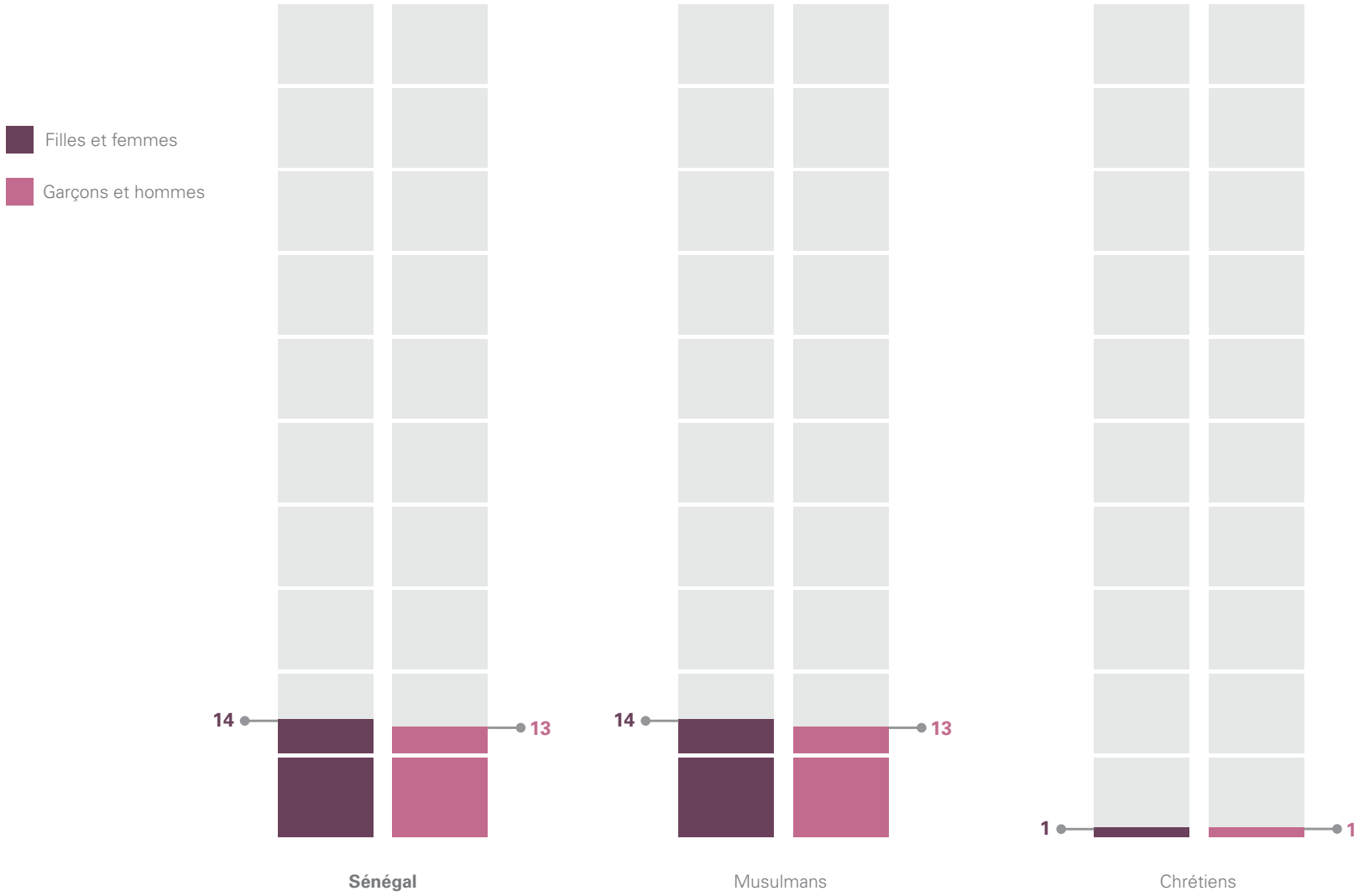
FIG. 12 Pourcentage de filles, de femmes, de garçons et d'hommes âgés de 15 à 49 ans qui ont entendu parler des MGF et pensent que cette pratique est une obligation religieuse



Source : EDS 2017.

La conviction que les MGF constituent une obligation religieuse est plus fréquente chez les musulmans que chez les chrétiens.

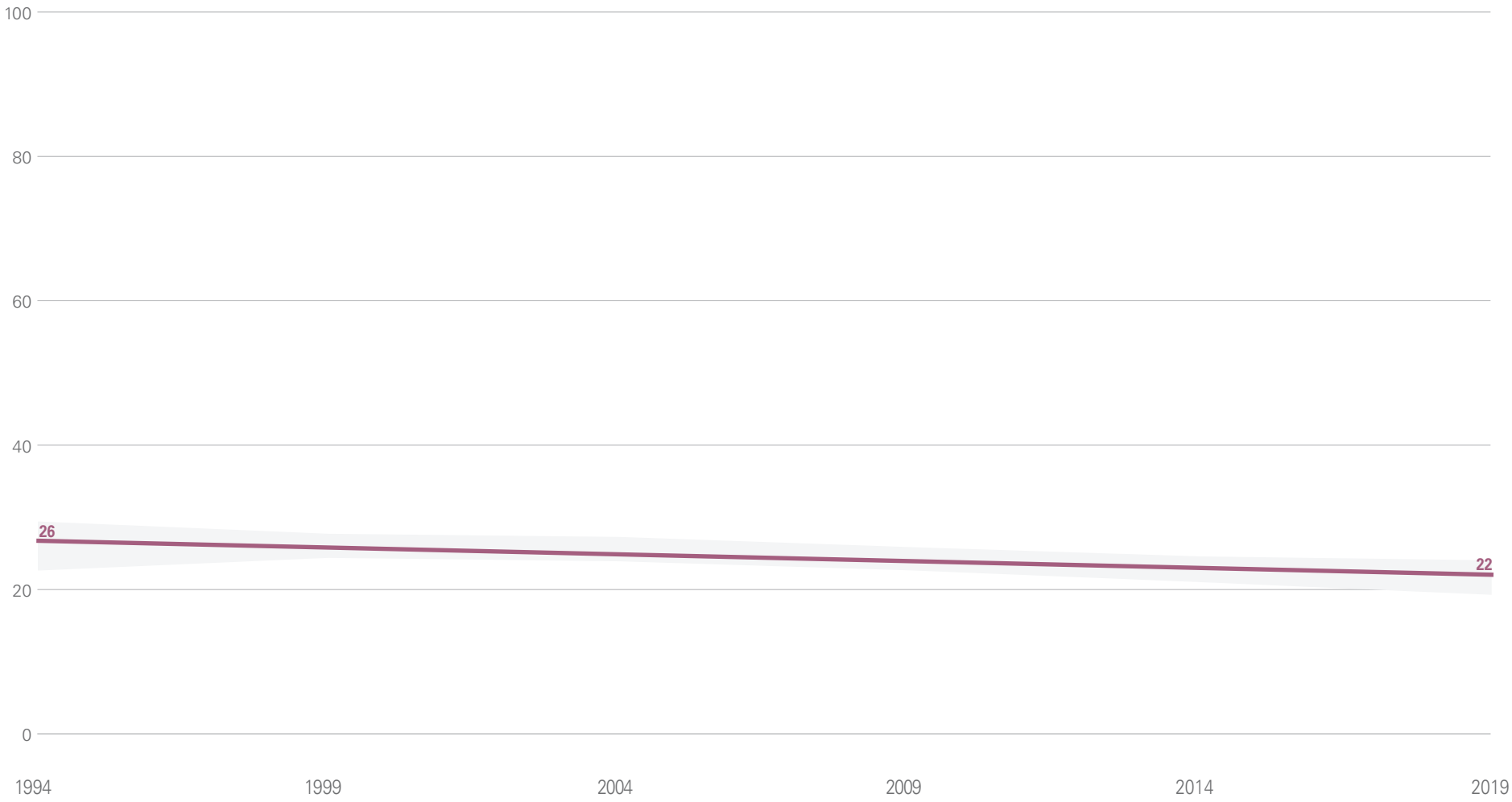
FIG. 13 Pourcentage de filles, de femmes, de garçons et d'hommes âgés de 15 à 49 ans qui ont entendu parler des MGF et pensent que cette pratique est une obligation religieuse



Évolution au fil des générations

La prévalence des MGF chez les adolescentes reste pratiquement inchangée depuis au moins deux décennies.

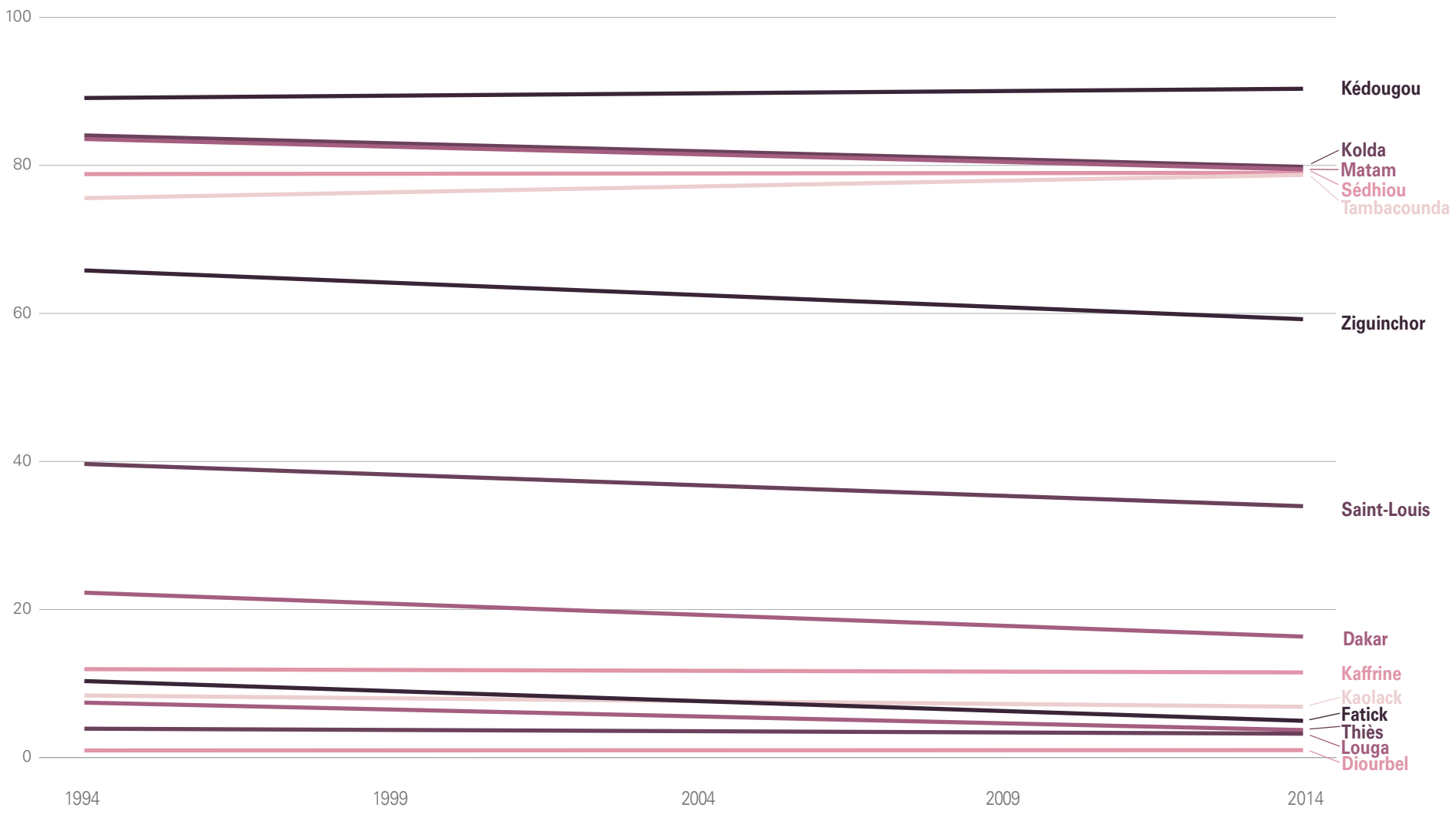
FIG. 14 Pourcentage d'adolescentes âgées de 15 à 19 ans ayant subi des MGF



Remarques : Les tendances de la prévalence des MGF au niveau national ont été calculées à partir des données des EDS de 2005, 2010-2011, 2012-2014, 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019. Les estimations pour chaque tranche d'âge ont été confirmées d'une enquête à l'autre et, sur cette base, certaines données ont été exclues du calcul des tendances dans les cas où les taux étaient très incohérents et donc peu concluants. Les données publiées ici diffèrent donc de celles publiées dans les rapports nationaux des EDS. La bande grisée autour de la ligne indique les intervalles de confiance à 95 %. La différence entre 1994 et 2019 n'est pas significative sur le plan statistique. Pour de plus amples détails, voir les notes techniques.

Les niveaux de MGF sont restés constants au fil du temps dans toutes les régions.

FIG. 15 Pourcentage d'adolescentes âgées de 15 à 19 ans ayant subi des MGF



Remarques : cette analyse par région s'appuie sur des données issues d'enquêtes conçues de manière à être représentatives au niveau régional, notamment les EDS de 2005, 2010-2011, 2012-2014 et 2017. Les estimations pour chaque tranche d'âge ont été confirmées d'une enquête à l'autre et, sur cette base, certaines données ont été exclues du calcul des tendances. C'est pourquoi les données ne sont présentées que jusqu'en 2014, dernière année pour laquelle au moins deux estimations comparables étaient disponibles pour permettre leur confirmation. Les intervalles de confiance ne sont pas présentés ici en raison des contraintes d'espace. Les baisses visibles ne sont significatives sur le plan statistique dans aucune région, sauf pour celles de Diourbel et Kaolack. Pour de plus amples détails, voir les notes techniques.

Perspectives pour 2030

La cible des ODD qui vise à éliminer les MGF d'ici à 2030 ne semble pas atteignable au Sénégal.

Si les tendances actuelles se maintiennent, les MGF toucheront encore au moins une fille sur cinq au Sénégal en 2030.

En raison de la croissance démographique du Sénégal, de plus en plus de filles seront confrontées à cette pratique néfaste.

D'importants efforts seront nécessaires pour changer la donne et engager le Sénégal dans l'élimination des MGF.



© UNICEF Sénégal/2018/TOSTAN



© UNICEF/UNI363298/Tremeau

Riposte programmatique du Sénégal face aux MGF

Les MGF constituent une pratique profondément ancrée au Sénégal, qui touche généralement les filles à un très jeune âge. Malgré les efforts en cours, les niveaux de MGF stagnent depuis au moins deux décennies. Pour atteindre la cible 5.3 des ODD d'ici à 2030, le Sénégal doit augmenter et accélérer les investissements dans la prévention et la lutte contre les MGF.

Une volonté politique accrue est essentielle et doit se traduire en interventions multisectorielles financées et coordonnées. Celles-ci doivent comprendre des approches éprouvées permettant d'engager un dialogue avec les communautés et de transformer les normes sociales et de genre liées aux MGF. Une évolution positive des normes est fondamentale pour engendrer une surveillance active au niveau communautaire afin de favoriser l'application de la loi interdisant les MGF. Des rôles, des objectifs et des indicateurs clairs doivent être assignés à chaque secteur contribuant à l'abandon des MGF, assortis de mécanismes de redevabilité précis. Créer un mouvement fort de la société civile en opposition à cette pratique est également essentiel pour stimuler les efforts de plaidoyer et accroître la demande de changement, notamment par le biais des responsables politiques et des chefs religieux.

Le Sénégal a promulgué en 1999 une loi interdisant les MGF et a mis en œuvre plusieurs plans d'action pour mettre fin à cette pratique. L'abandon des MGF est un objectif du Plan national de développement, et une stratégie nationale est en cours d'élaboration à cette fin.

Le Ministère de la femme, de la famille, du genre et de la protection des enfants est responsable de la mise en œuvre de la stratégie, avec la participation d'autres ministères, d'organisations de la société civile et d'entités des Nations Unies. Les domaines prioritaires sont les suivants :

1. **Création d'un environnement favorable à la protection des droits des filles :** La coordination multisectorielle et les mécanismes de redevabilité sont en cours de renforcement, avec notamment la création au niveau du gouvernement central du Conseil national de promotion de l'abandon de l'excision au Sénégal, mais aussi de diverses plateformes décentralisées, dont des comités de protection de l'enfance dirigés par les autorités locales. Ces plateformes visent à harmoniser les services sectoriels et à coordonner les efforts de prévention et de lutte déployés par les organisations de la société civile, notamment les groupes de femmes et de jeunes ainsi que les chefs religieux et communautaires. L'application de la loi est une question fondamentale prioritaire. Des efforts sont déployés pour sensibiliser aux questions juridiques, renforcer le signalement, poursuivre les personnes responsables et garantir que ces personnes sont sanctionnées. Les MGF ayant une importante dimension transfrontière, il est essentiel que le Sénégal unisse ses forces à celles des pays voisins. Des efforts sont également déployés pour promouvoir des engagements multisectoriels pris par les décideurs en faveur du plan d'action national sur les MGF, par exemple, et de l'intégration des MGF dans les politiques et institutions sectorielles.

2. **Mobilisation sociale, participation communautaire et autonomisation des filles :** Le Sénégal concentre actuellement ses efforts sur la promotion du dialogue au niveau communautaire, en vue d'impliquer aussi bien les hommes que les femmes, les jeunes et les personnes âgées, ainsi que le personnel de santé et les travailleurs sociaux, afin de parvenir à un consensus et à un engagement en faveur de l'abandon des MGF. Les dialogues communautaires visent à élargir la compréhension des effets néfastes des MGF tout en impliquant les chefs religieux, dont l'influence est cruciale. Dans le cadre de ce processus, les adolescentes ont renforcé leur autonomie et sont en capacité de s'exprimer contre les MGF. Toutes les interventions visent à s'attaquer aux causes profondes des inégalités de genre.

3. **Des services de qualité pour la prévention, la protection et la prise en charge des MGF :** La capacité des prestataires de services à promouvoir l'abandon des MGF et à intervenir face à des cas de MGF est renforcée. Des investissements sont en cours pour améliorer l'accès des survivantes de MGF à des services de qualité, notamment à des informations et des services en matière de santé et droits reproductifs adaptés aux adolescentes, ainsi qu'à un soutien juridique, psychosocial et médical.

4. **Acquisition de connaissances :** Les données probantes constituent le fondement du plaidoyer, de la programmation et du suivi des progrès réalisés pour mettre fin aux MGF. La collecte de ces données implique le renforcement des mécanismes de suivi et d'établissement de rapports, la collecte de données administratives dans les secteurs connexes, en particulier la santé, un cadre de suivi et d'évaluation efficace et des partenariats avec des institutions de recherche pertinentes.

Notes techniques

Pour mesurer la prévalence des MGF, cette analyse s'est appuyée sur l'indicateur 5.3.2 des ODD, qui s'intéresse à la proportion de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi cette pratique.

Le nombre de filles et de femmes ayant subi des MGF est calculé d'après les données démographiques de 2019.

Les intervalles de confiance ne sont pas précisés pour toutes les figures du présent document. La prudence est donc de mise lors de l'interprétation des résultats, car les différences apparentes entre les groupes ne sont pas nécessairement significatives. Les principaux intitulés décrivant les figures ont été rédigés en tenant compte des intervalles de confiance pour toutes les valeurs. Ainsi, toute différence entre les groupes mentionnée dans un titre est significative sur le plan statistique.

Les données sur le contexte des MGF au Sénégal sont présentées ici telles que mesurées chez les filles âgées de 10 à 14 ans. La majorité des MGF ayant lieu avant l'âge de 5 ans au Sénégal, les données pour cette tranche d'âge concernent des mutilations relativement récentes. En revanche, les données relatives aux femmes plus âgées ont trait à des mutilations effectuées il y a plusieurs décennies.

La prévalence des MGF a été mesurée dans le cadre de différentes enquêtes au Sénégal. Leurs résultats, en particulier au niveau infranational, ont été irréguliers dans le temps. Ce constat est particulièrement marqué lorsque l'on évalue les tendances en matière de prévalence des MGF en comparant les taux chez les femmes plus âgées à ceux des petites filles. Les résultats de la plupart des enquêtes indiquent des taux stables dans le temps. Cependant, les résultats des différentes enquêtes ne sont pas cohérents entre eux, et indiquent souvent des valeurs absolues très différentes. Ce phénomène touche les régions dans lesquelles les MGF sont le plus couramment pratiquées, qui sont aussi les moins peuplées. Il est donc difficile de déterminer avec certitude les taux de MGF dans les groupes de population qui les pratiquent et de suivre l'évolution de cette pratique dans le temps.

Afin de résoudre ce problème, l'approche utilisée dans la présente publication pour évaluer les tendances a consisté à regrouper les données de toutes les enquêtes disponibles et à ajuster les lignes de prévalence à partir des valeurs prédites. L'analyse s'est limitée aux périodes pour lesquelles plusieurs sources de données étaient disponibles, afin d'éviter de s'appuyer de manière trop importante sur une seule source de données. Les tendances de la prévalence des MGF au niveau national ont été calculées à partir des données des EDS de 2005, 2010-2011, 2012-2014, 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019.

L'analyse par région s'appuie sur des données issues d'enquêtes conçues de manière à être représentatives au niveau régional, notamment les EDS de 2005, 2010-2011, 2012-2014 et 2017. Les résultats de l'EDS de 2005 n'ont pas été exploités pour les régions qui n'avaient pas encore été créées ou dont les limites ont changé après 2005. Les estimations pour chaque tranche d'âge ont été confirmées d'une enquête à l'autre et, sur cette base, certaines données ont été exclues du calcul des tendances dans les cas où les taux étaient très incohérents et donc peu concluants. Les estimations fondées sur les données d'une seule enquête ont été abandonnées, car elles n'ont pas pu être confirmées. Ainsi, les estimations pour la période postérieure à 2014 n'ont pas été utilisées, car elles ne sont renseignées que par l'enquête de 2017. Cela comprend les dernières estimations de l'enquête de 2017 qui n'ont pas pu être confirmées.

Il convient également de noter qu'au cours des deux dernières décennies, des changements considérables sont survenus dans la répartition de la population entre les régions rurales et les zones autour de la région de Dakar, pouvant aussi brouiller les tendances régionales. Pour toutes ces raisons, la prudence est de mise dans l'interprétation des résultats des tendances.





© UNICEF Senegal/2018/TOSTAN

unicef | pour chaque enfant

Pour en savoir plus sur les données présentées dans cette publication :

UNICEF, Section des données et de l'analytique
Division des données, de l'analytique, de la planification et du suivi
3 United Nations Plaza
New York, NY 10017, États-Unis

Adresse électronique : data@unicef.org
Site Internet : data.unicef.org

Pour en savoir plus sur les MGF au Sénégal :

UNICEF Sénégal
Immeuble Madjiguene, route des Almadies
BP 29720, Dakar – Yoff, Sénégal

Site Internet : unicef.org/wca/fr/thèmes/sénégal